

**RÉSEAU ROUTIER**  
Liens routiers à l'étude

**QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE**  
Secteur propice à un développement résidentiel

**TRANSPORT COLLECTIF**  
Aménagement proposé d'une nouvelle gare

**SECTEUR MIXTE**  
Diversification et intensification des activités

**QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**  
Atténuation des nuisances liées au bruit

**TRANSPORT FERROVIAIRE**  
Maintien des activités

**PATRIMOINE BÂTI**  
Protection et mise en valeur

**SECTEUR MIXTE**  
Diversification et intensification des activités

**TRANSPORT COLLECTIF ET RÉSEAU CYCLABLE**  
Mise en place de mesures préférentielles au transport collectif potentielles  
Voie cyclable potentielle

**QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE**  
Soutien de la vitalité commerciale

**QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**  
Atténuation des nuisances liées au bruit

**TRANSPORT COLLECTIF**  
Aménagement proposé d'une nouvelle gare

**PATRIMOINE BÂTI**  
Protection et mise en valeur

**SECTEUR INDUSTRIEL**  
Consolidation du secteur

**QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE**  
Soutien de la vitalité commerciale

## La synthèse des orientations pan-montréalaises

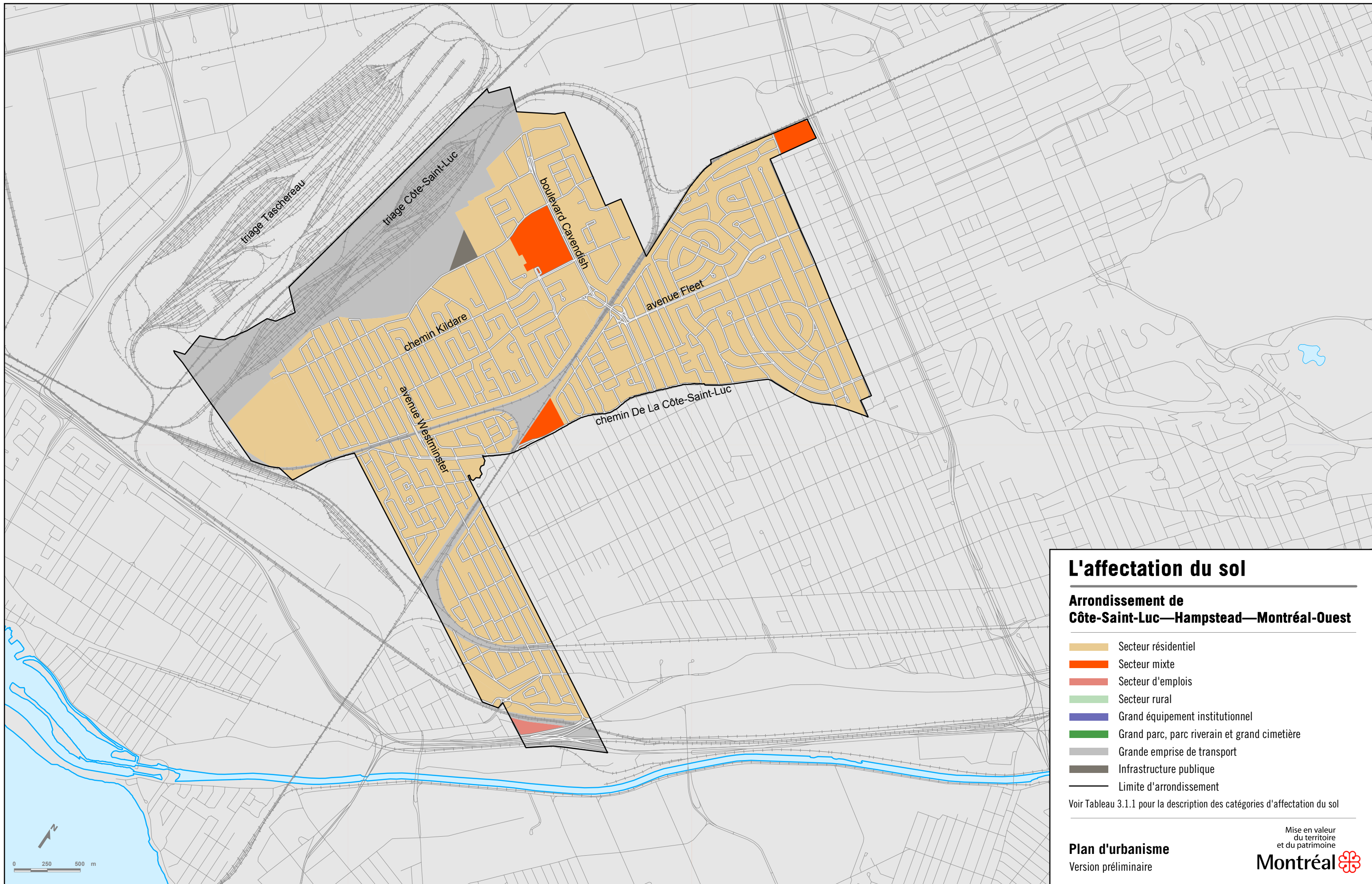
Arrondissement de  
Côte-Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest

Plan d'urbanisme  
Version préliminaire

Mise en valeur  
du territoire  
et du patrimoine  
**Montréal**

0 250 500 m

Avril 2004



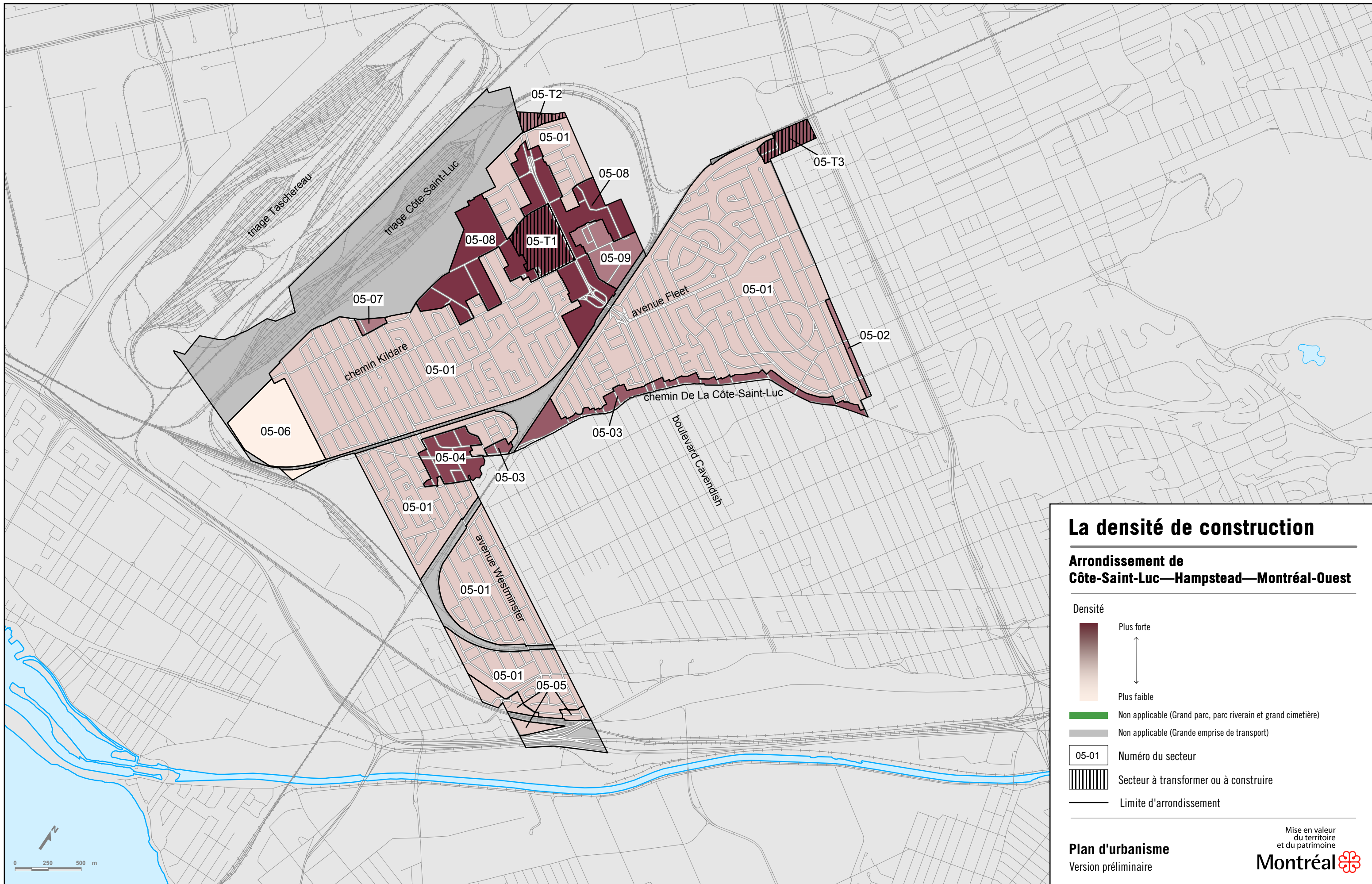
**L'affectation du sol**  
**Arrondissement de Côte-Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest**

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'emplois
- Secteur rural
- Grand équipement institutionnel
- Grand parc, parc riverain et grand cimetière
- Grande emprise de transport
- Infrastructure publique
- Limite d'arrondissement

Voir Tableau 3.1.1 pour la description des catégories d'affectation du sol

**Plan d'urbanisme**  
Version préliminaire

Mise en valeur  
du territoire  
et du patrimoine  
**Montréal**



## 05 Arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest

### Secteurs établis

#### Orientation

##### Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

##### Secteur 05-01 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

##### Secteur 05-02 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

##### Secteur 05-03 :

- bâti de trois à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

##### Secteur 05-04 :

- bâti de six étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 4,0.

##### Secteur 05-05 :

- bâti de un à quatre étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen.

##### Secteur 05-06 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

##### Secteur 05-07 :

- bâti de quatre à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

##### Secteur 05-08 :

- bâti de six étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 6,0.

##### Secteur 05-09 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

## 05 Arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest

### Secteurs à transformer ou à construire

#### Orientation

#### Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

#### Secteur 05-T1 :

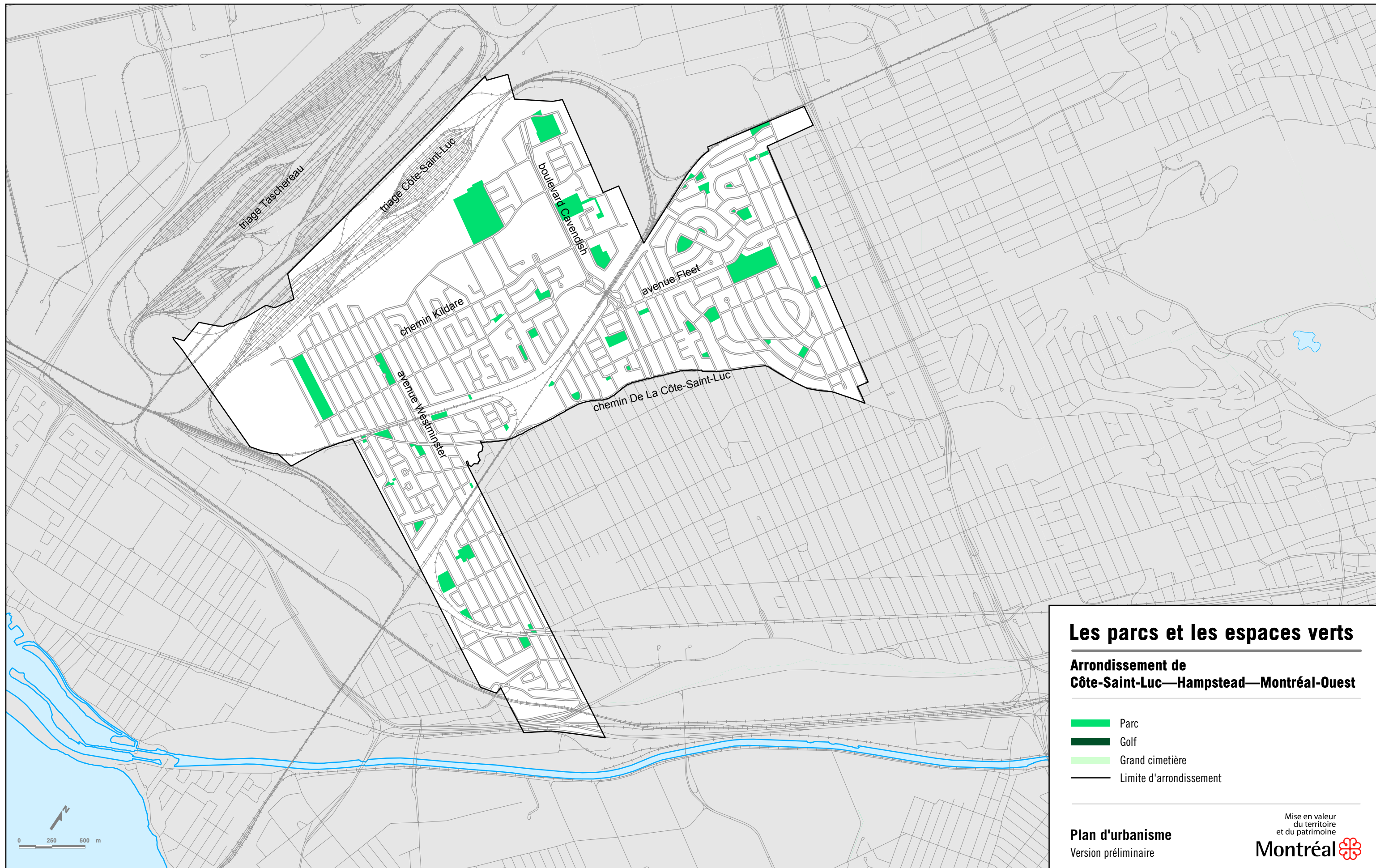
- bâti de trois étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 6,0.

#### Secteur 05-T3 :

- bâti de trois étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,5;
- C.O.S. maximal : 6,0.

#### Secteur 05-T2 :

- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.



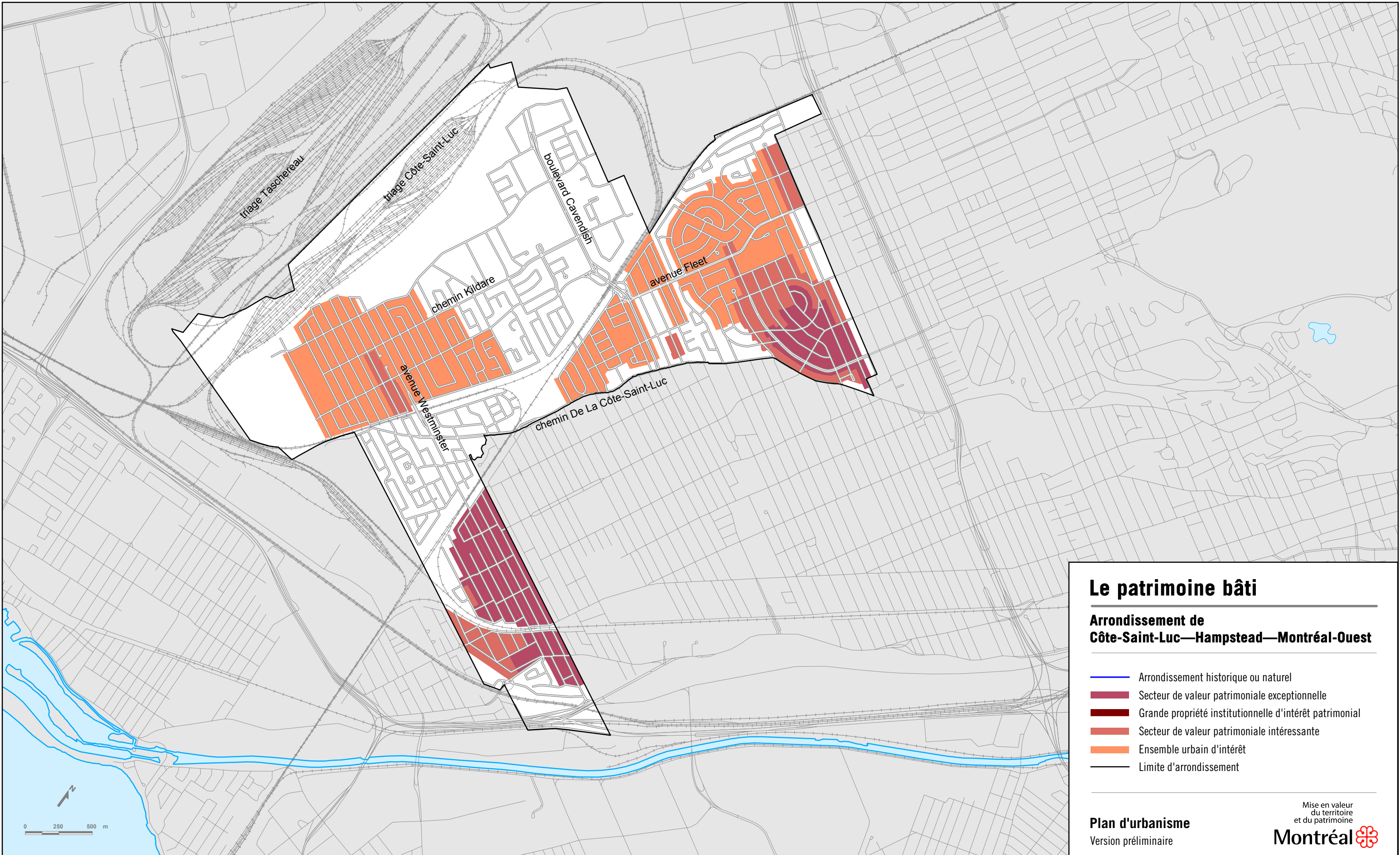
## Les parcs et les espaces verts

Arrondissement de  
Côte-Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme  
Version préliminaire

Mise en valeur  
du territoire  
et du patrimoine  
**Montréal**



### Le patrimoine bâti

---

**Arrondissement de  
Côte-Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest**

---

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimonial
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement

**Plan d'urbanisme**  
Version préliminaire

Mise en valeur  
du territoire  
et du patrimoine  
**Montréal**